

# Les Français et l'impôt sur le revenu

[http://harris-interactive.fr/opinion\\_polls/les-francais-et-limpot-sur-le-revenu/](http://harris-interactive.fr/opinion_polls/les-francais-et-limpot-sur-le-revenu/)

Louis Harris – janvier 2019

**Institut Vauban**

À la demande de l'Institut fiscal Vauban, Harris Interactive a interrogé un échantillon représentatif de la population française sur un enjeu fiscal, plus précisément concernant l'impôt sur le revenu. Alors que le débat autour de ce prélèvement obligatoire se structure souvent autour de grands principes, notamment celui de la progressivité des taux, cette enquête visait à interroger les Français uniquement sur des montants absolus, en proposant plusieurs seuils d'imposition possibles sur deux exemples concrets, avec un minimum de contextualisation.

## Que retenir de cette enquête ?

L'exemple donné en référence était celui d'un citoyen, célibataire sans enfant, aux revenus nets imposables de 2 000 euros par mois, qui doit aujourd'hui acquitter annuellement environ 1 600 euros d'impôts sur le revenu. Avec cette référence à l'esprit, les Français étaient invités à statuer sur le montant annuel que devrait idéalement payer un autre contribuable, également célibataire et sans enfant, mais disposant de revenus trois fois supérieurs, soit 6 000 euros par mois. Parmi différentes modalités proposées, une majorité de Français (53 %) privilégient l'idée que ce contribuable aux revenus trois fois supérieurs paie un impôt sur le revenu dont le montant serait, lui aussi, trois fois supérieurs : soit 4 800 euros d'impôts annuels. 31 % des répondants estiment même que le montant à payer devrait être seulement deux fois supérieurs, soit 3 200 euros annuels. Seuls 11 % citent la réponse correspondant au barème actuel de l'impôt sur le revenu en France, dans ce cas précis : pour des revenus trois fois supérieurs, un contribuable paiera un montant absolu d'impôt sur le revenu huit fois supérieurs (soit environ 13 000 euros). Seule une frange marginale des répondants souhaiterait que ce contribuable aux revenus triples règle un impôt 16 fois supérieur (environ 26 000 euros).

Lorsque la comparaison s'effectue avec un autre contribuable, disposant de revenus 10 fois supérieurs aux 2 000 euros nets mensuels de référence (soit 20 000 euros nets mensuels, un niveau concernant moins de 1 % des salariés français), les tendances sont quasi-identiques : 57 % citent un montant correspondant à un impôt linéaire (10 fois plus élevé). 25 % souhaitent qu'il règle un impôt en proportion inférieur (seulement cinq fois plus). Quand 12 % citent l'option actuelle (50 fois plus), et 2 % un multiple supérieur (100 fois plus). Dans ce modèle, les Français se positionnent sur un mode de calcul de l'impôt sur le revenu qui serait linéaire, voire régressif, plutôt que progressif.

Au final, comment interpréter cette enquête ? Tout d'abord, elle s'inscrit dans un contexte bien connu : la connaissance imparfaite des citoyens sur les dispositions fiscales actuelles. Ensuite, elle rappelle l'importance du référentiel statistique : le débat sur la fiscalité se fait aujourd'hui essentiellement autour des questions de taux ; le simple fait de raisonner en montants absolus génère des réponses qui peuvent paraître surprenantes, et ce dans toutes les catégories de population : les résultats à cette enquête s'avèrent en effet homogènes, quelle que soit – notamment – la proximité politique des répondants. Selon que les Français se positionnent sur des principes ou sur des montants, leur jugement à l'égard de l'impôt varie donc nettement.

### Fiche technique

Enquête réalisée en ligne les 10 et 11 janvier 2019. Échantillon de 1 987 personnes représentatif des Français âgés de 18 ans et plus. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de l'interviewé(e).